

--> **Voir l'erratum** concernant cet article

Les coupes dans la culture : effet domino !

André Vanasse

Numéro 160, hiver 2015

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/81995ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lettres québécoises inc.

ISSN

0382-084X (imprimé)

1923-239X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Vanasse, A. (2015). Les coupes dans la culture : effet domino ! *Lettres québécoises*, (160), 3-4.

Les coupes dans la culture : effet domino !

J'ai rappelé, il n'y a pas si longtemps, que certains économistes – en tête Pierre Fortin dans *L'Actualité* (septembre 2015) – jugeaient que les coupes que pratique le gouvernement en place ne procureront pas, selon eux, les résultats escomptés. Ainsi, selon M. Fortin, en déclenchant un effet négatif de près de 3,5 milliards sur l'économie, « cela met en jeu des dizaines de milliers d'emplois (p. 33) et fera stagner le chômage entre 7,5 % et 8 % alors qu'il pourrait descendre à 6,5 % (p. 33) ». En s'attaquant au domaine culturel, les effets seront évidemment les mêmes que pour l'ensemble de l'économie.

Dans *Le Devoir* du temps des pluies de juillet dernier, étaient publiés coup sur coup, le 4 juillet et le 10 juillet, deux articles sur les difficultés qu'éprouvent les festivals culturels à travers le Québec. Le premier titrait : « Le festival de la compression budgétaire ». Il traitait des festivals qui se déroulent hors des grands centres urbains, entre autres les festivals de la chanson de Petite-Vallée et de Tadoussac, dont les organisateurs ont été les premiers à sonner l'alarme. Dans les deux cas, on signalait que les coupes pratiquées par le gouvernement Couillard étaient graves : abolition de tables de concertation, disparition d'ententes de partenariat, réduction des commandites, etc. Aux yeux de l'État, ce sont des économies obligées ; pour les organisateurs d'événements culturels, ce sont des pertes sèches.

Le projet de loi 28 et ses conséquences

Ce qu'on reproche surtout au gouvernement libéral, c'est le projet de loi 28, voté sous le bâillon, qui a mis fin aux activités des CRE (Conférence régionale des élus de la Capitale nationale et les dix-huit autres CRE dispersées dans différentes régions administratives). Les multiples CRE avaient pour mission de distribuer du financement principalement dans le milieu culturel. Pour plusieurs, les CRE avaient un effet rassembleur et jouaient parfaitement leur rôle. Leur abolition entraîne un vide regrettable. Daniel Côté, le maire de Gaspé, est clair au sujet de ces coupes : « Quand il y a une baisse de l'aide publique, l'effet de levier n'est plus. Les 10 000 \$ supprimés deviennent 20 000 \$ ou 30 000 \$ quand les autres partenaires se retirent aussi. »

Or, dans le cas des CRE, cette remarque du maire est on ne peut plus vraie : le CALQ (Conseil des arts et des lettres du Québec) s'était engagé à remettre le même montant que celui accordé par les CRE aux organismes qui avaient reçu une réponse positive à leur demande d'aide financière. Une double perte !

Et Loto Québec ?

Mine de rien, Loto Québec est entrée dans la danse des restrictions budgétaires, toujours à la demande du gouvernement. Ainsi, depuis

2013, Loto Québec a réduit ses commandites de 1,3 million de dollars. Ce montant équivaut à une baisse de 9 %. C'est peu, affirme-t-on à Loto Québec, mais c'est suffisant pour mettre sur la défensive Frédéric Lagacé, le directeur du Festi Jazz international de Rimouski, festival aussi vieux que celui de Montréal.

M. Lagacé est d'autant plus inquiet que Patrice Lavoie, le directeur des communications à Loto Québec, a affirmé vouloir privilégier « désormais les commandites qui présentent une valeur ajoutée pour son offre de divertissement, dans les régions où l'on trouve un établissement de jeux ». En clair, les dés sont pipés !

Les grands joueurs dans le même panier !

Le tableau n'est pas plus rose en ce qui concerne les festivals majeurs de notre province. Le titre du deuxième article publié dans *ledevoir.com*, le 10 juillet, ne présente aucune ambiguïté : « Des festivals majeurs écopent à leur tour ».



La SODEC (Société de développement des entreprises culturelles) annonce donc des coupes qui pourraient s'élever jusqu'à 12 % du budget total, rien de moins. Là encore, ces décisions ont été prises en toute hâte : « Oui, il y en a des compressions. On vient de l'apprendre. À la SODEC, ça arrive toujours tardivement », se plaint Daniel Gélinas, directeur général du Festival d'été de Québec. Et d'ajouter du même souffle : « On nous demande d'être de bons gestionnaires, de rentabiliser nos activités, mais on ne peut pas planifier si on procède de la sorte. » Dans son cas, il devra gérer une perte de 6 % à 10 % du montant de sa subvention, qui est de l'ordre de 400 000 \$. Pour tous les organismes subventionnés, l'annonce ne peut que faire mal. Ce sont des dizaines de milliers de dollars, parfois plus, qui n'entreront pas dans les caisses des organisateurs alors que cela n'était pas prévu.

Daniel Gélinas n'est pas le seul à triturer ses dépenses pour tenter d'équilibrer son budget. C'est le cas de tous les autres grands de la scène : le Festival international de jazz, les FrancoFolies de Montréal, le Festival Juste pour rire, Montréal en lumière, Osheaga, le Rockfest de Montebello et ComediHa ! de Québec.

En 2013-2014, vingt-neuf entreprises culturelles avaient reçu 2 229 000 \$. On ne sait pas quelles sommes ont été retranchées du budget 2014-2015. Il faudra attendre le dévoilement du budget prévu en août.

Payant la culture ? Oui !

Les économistes le savent : la culture est payante pour la société en général. Il y a quelques décennies, la ville de New York est sortie de sa crise économique grâce à une volonté avouée de favoriser la culture sous toutes ses formes. Aujourd'hui, on ne doute plus qu'investir dans la culture est souvent un placement qui rapporte. A-t-on idée des montants qui sont dépensés dans les grands événements culturels qui marquent la ville de Québec et celle de Montréal ? Réunir plus de 100 000 personnes autour d'une scène ou de plusieurs scènes, cela signifie des millions en retombées : vente des billets, nourriture, boissons de toutes sortes, alcoolisées ou pas, restaurants, hôtels, achats dans les boutiques, etc.

En somme, c'est toute la communauté qui en bénéficie et les citoyens ne se font pas prier pour soutenir leurs festivals.

Quant à nos gouvernements provincial et canadien, ils ne le mentionnent pas trop, mais ils empochent leur 15 % sur tout ce qui aura été vendu pendant cette période. C'est le gouvernement provincial qui engrange le plus avec 9,975 % sur tous les revenus. Selon les dernières statistiques colligées par *Optique culture* en ce qui concerne la fréquentation des spectacles, il y a eu 17 100 représentations payantes en arts de la scène qui ont attiré 6,7 millions de spectateurs et généré 229 millions de dollars de revenus. Sur les vingt-cinq spectacles les plus vus au Québec en 2013, vingt-quatre étaient québécois. Pour savoir s'il y a équation ou pas entre les revenus générés par la TVQ et les revenus des spectacles, le calcul est

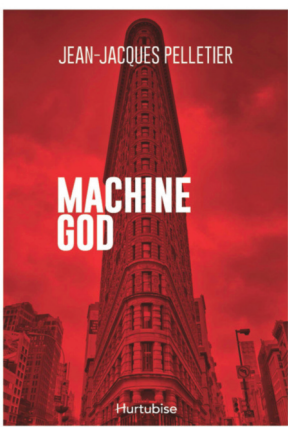
simple: dix pour cent de 229 millions équivalent exactement à la subvention de 2 290 000 \$ qu'a distribuée la SODEC en 2014 sous forme d'aide. Bref, le gouvernement n'a fait que transférer la taxe à la SODEC!

Or à ces chiffres s'ajoutent, comme il a été dit, toutes les dépenses liées à la participation aux spectacles, particulièrement ceux qui se déroulent dans la rue où l'alcool coule souvent à flots. Outre la TVQ qu'on impose à toutes les ventes, sait-on que la Société des alcools encaisse des profits de 135 % sur le vin? La bouteille vendue par le vigneron et livrée au

Québec au coût de 5,44 \$ sera majorée de 135 % passant ainsi à 12,78 \$, mais les taxes diverses (TVQ, taxes supplémentaires du Québec, TPS et douanes) haussent le prix à 16,20 \$ pour le consommateur selon la revue *Vin du Québec* (<http://vinquebec.com/node/11838>). « Pour les spiritueux, lit-on dans *Vin du Québec*, la majoration est plus élevée. Ainsi un alcool payé 3,72 \$ est majoré de 11,76 \$, donc une majoration de 316 %. Avec les taxes, ce spiritueux payé 3,72 \$ est vendu 22,80 \$ au consommateur, selon l'exemple fourni dans le dernier rapport annuel de la SAQ. »

Dès lors, n'est-il pas normal que les organismes culturels bénéficient d'un retour sur une partie de l'argent qu'ils ont permis au gouvernement provincial d'encaisser?

P.-S. Au moment où j'ai rédigé cet éditorial, j'ignorais que le gouvernement reviendrait sur sa décision de couper jusqu'à 12 % de l'aide accordée aux différents festivals en ne réduisant les subventions consenties que de 10 000 \$ ou moins. Le gouvernement libéral a pris la mauvaise habitude de faire volte-face quand la grogne gronde. Plutôt agaçant!



LE DANGER CROÎT AVEC LA FOI...

MACHINE GOD
JEAN-JACQUES PELLETIER

Également disponible
en version numérique

Hurtubise
www.editionshurtubise.com



TRIPTYQUE

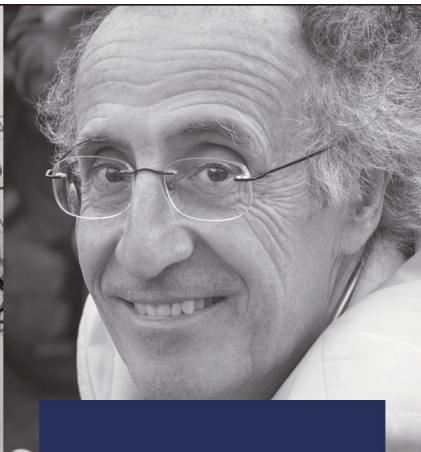
514-597-1666
www.triptyque.qc.ca



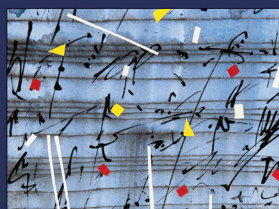
Mary Melfi
Là-bas, en Italie
Conversations avec ma mère



récit, 25 \$, 978-2-89741-050-6



Bernard Lévy
La nuit du violoncelliste
romans accélérés

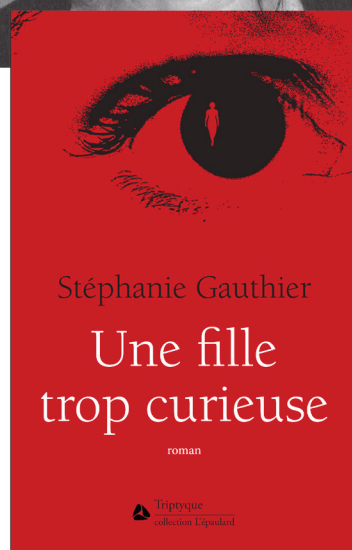


Triptyque

romans accélérés, 25 \$, 978-2-89741-032-2



Stéphanie Gauthier
Une fille trop curieuse
roman



Triptyque
collection Équidat

polar, 25 \$, 978-2-89741-038-4